

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
DE CIRCULATION  
Les Clos**

N°16

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU* le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

*Vu* le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

**CONSIDERANT** l'intervention sur la voie communale « Les Clos » en raison de travaux effectués par la société GMS & OSN TELEPHONIE pour le compte de Orange, la circulation sera alternée manuellement par feux tricolores dans les deux sens de circulation du 11 février 2019 au 15 février 2019 inclus.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** l'intervention sur la voie communale « Les Clos » en raison de travaux effectués par la Société GMS & OSN TELEPHONIE pour le compte de Orange, la circulation sera alternée manuellement par feux tricolores dans les deux sens de circulation du 11 février 2019 au 15 février 2019 inclus.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

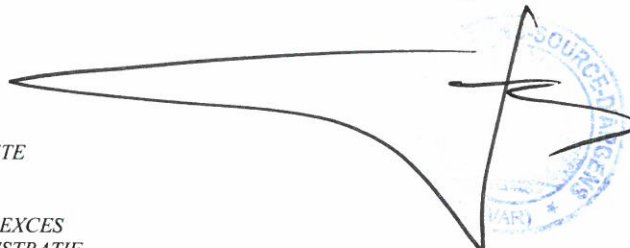
**ARTICLE 3 :** Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Policier Municipal.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 28 janvier 2019.

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION